

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 08 AOUT 2025

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 25-00827 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours direct de recrutement d'un (01) élève Instructeur Spécialisé de Jeunesse et d'Education Permanente au profit des personnes vivant avec un handicap auditif, session 2025.

Ce sont :

INSTRUCTEURS SPÉCIALISÉS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION PERMANENTE (HANDICAP AUDITIF)

ADMISSIBLES

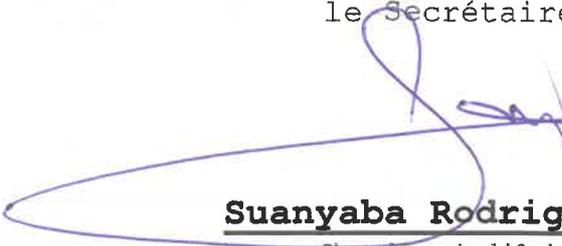
RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE-CODE-CENTRE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	OUEDRAOGO SALIMATA DJAMILA	000026-189-03	B21237860	08/05/98
2°	SILGA WILFRIED SOSTHENE	000002-189-03	B17335053	02/03/01
3°	BONKOUNGOU WEND KUNI MYRIAM J.	000049-189-03	B20894109	19/05/99
4°	BONDE LOSSAN FABIUS	000025-189-03	B8006439	16/10/93
5°	SAM SIDPASAMDE FRANCOIS D'ASSISE	000023-189-03	B12324253	04/10/02

Arrêté la présente liste à 5 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général


Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA

Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Administration et du Travail

